

A.S.A DES CANAUX  
DE VILLARD ST PANCRACE  
9 R JEAN BAYLE  
05 100 VILLARD ST PANCRACE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 04 mars 2022

Le Syndicat de l'ASA s'est réuni en mairie de VILLARD ST PANCRACE sous la présidence de Mr FINE Jacques.

ETAIENT PRESENTS : 7 / 13

CHALANCHE, Michel - BLAIS, Marina - ~~FINE, Alain~~ - FINE, Jacques - FINE, Frédéric -  
GAILLARD, Georges - ~~IMBERT, Henri~~ - ~~MICHELON, Christophe~~ - PIERRE-BEZ, Daniel  
~~THILLET, Jean-Michel~~ - ~~THOMET, Yves~~ - ~~TRAVAIL, Paul~~ - TURIN, Patrick

LE SYNDICAT DECIDE :

Délibération N°5/2022

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Par courrier du 17 janvier 2022 Monsieur ERMACORA Grégory demeurant 7 rue de la maisonnette à 05100 Villar Saint Pancrace demande l'autorisation de buser le canal porteur « Rencurel » mitoyen de sa résidence.

Il est convenu que le Syndicat autorise la réalisation du busage dans les conditions suivantes :

- Les travaux seront réalisés sous l'entière responsabilité du demandeur et hors période d'utilisation du canal comprise entre le début du mois de mai et la fin octobre.
- Le busage d'environ 10 mètres de part et d'autre de la maison cadastrée A 229 sera réalisé en tuyaux annelés avec paroi intérieure lisse d'un diamètre intérieur de 600 MM posés dans la cuvette du canal en respectant une pente régulière.
- Des avaloirs type tête de chat seront réalisés aux extrémités avec barreaux de protection à l'entrée du busage.
- Les exutoires des canaux amonts se déversant dans le canal seront respectés.
- Un regard avec trappe de visite et martellière sera réalisé au niveau de la peyra entre les parcelles A347 et A348. Le tuyau d'alimentation de la peyra sera de diamètre 160 mm.
- Le busage sera couvert de terre respectant le niveau du cheminement.
- L'entretien de cet ouvrage sera à la charge du demandeur ou des propriétaires successifs de la parcelle A 229 à qui la présente convention devra être notifiée lors de la cession.

Signature du demandeur précédée du nom, prénom et mention « lue et approuvée »

ERMACORA Grégory lue et approuvée

Le Syndicat

*(Handwritten signatures of the syndicate members)*

Pour extrait conforme  
le Président de l'ASA  
Mr FINE Jacques

